

# FACTURE ÉLECTRONIQUE

## PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE

(HORS PROFESSIONNELS DE SANTÉ)



### LES DATES À RETENIR

**01 SEPTEMBRE 2026** Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

**01 SEPTEMBRE 2027** Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.



### VOTRE SITUATION

#### Qu'est-ce qui change pour mon activité libérale ?

Vous êtes concerné, que vous soyez en libéral classique ou micro-entrepreneur

- **Clients entreprises :**

(Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

- **Clients particuliers :**

Vos honoraires devront être déclarés automatiquement à l'administration via votre logiciel de facturation

- **Dans tous les cas :**

Vous devez être en mesure de recevoir les factures de vos fournisseurs dès septembre 2026 sur une plateforme de facture électronique



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

#### CHECK-LIST À FAIRE :

- 1 **Si vous avez un logiciel : pourra-t-il créer et recevoir des factures (est-ce une plateforme agréée) ?** Nous sommes à vos côtés pour vérifier le périmètre fonctionnel.
- 2 **Formez votre équipe** pour réaliser les factures et valider vos factures d'achats.
- 3 **Si vous êtes concerné par les obligations de e-reporting mensuel** (ventes à des particuliers ou à l'international) : formez-vous sur votre logiciel.
- 4 **Testez votre système avant l'été 2026** (pour la réception) et avant l'été 2027 (pour l'émission).

#### RÉCEPTION DES FACTURES



##### Votre logiciel pourra-t-il réceptionner les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

**SEPTEMBRE 2026**

1

Votre logiciel pourra-t-il créer et recevoir des factures ? Si non, optez pour **une plateforme partenaire.**

2

Formez votre équipe



3

Si vous êtes concerné, formez vous à l'e-reporting

4

Testez votre système



#### ÉMISSION DES FACTURES & E-REPORTING



##### Votre logiciel pourra-t-il émettre les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

**SEPTEMBRE 2027**

## FACTURE ÉLECTRONIQUE



### POINTS D'ATTENTION

#### • Factures de prestations de services ?

Vous devrez également signaler la réception du paiement sur votre plateforme

#### • Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### • Secret professionnel ?

Vous pourrez utiliser des libellés génériques pour protéger la confidentialité des informations

#### • Client professionnel étranger ?

Pas de facturation électronique obligatoire mais vous devez déclarer le montant des ventes via votre plateforme agréée (PA)



### CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

#### AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## BESOIN D'AIDE ?

Nous vous accompagnons pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Contactez nous sans tarder !**